

DEPARTEMENT DE L'ISERE

DELIBERATION N° 2024-04

Canton de l'Oisans

CONSEIL D'ADMINISTRATION

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 24 avril 2024

LES DEUX ALPES

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 avril à 17 h 30,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 16 avril 2024, a tenu une réunion en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Stéphane SAUVEBOIS, Président du CCAS.

Présents : MM. Stéphane SAUVEBOIS, Président, Jocelyne MARTIN, Vice-Présidente, Stéphane GALLAND, Brigitte MANIN, élus, Florence TRACOL, administratrice nommée.

Absents : MM. Estelle FAURE, élue, Catherine GONON, Nadjeschda PIETSCH, Enrica TASSO administratrices nommées.

Secrétaire de séance : Madame Brigitte MANIN

DOMAINE : FINANCES LOCALES – 7.1.3 - Divers

OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2023 du budget du CCAS

Monsieur le Président expose à l'assemblée que Madame La Comptable des Finances Publiques a transmis à l'ordonnateur de la commune Les Deux Alpes le compte de Gestion du budget du CCAS pour l'exercice 2023.

Les chiffres communiqués correspondent parfaitement à ceux qui figurent dans le compte administratif 2023 du budget du CCAS

Ces résultats se déclinent comme suit :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 049029

NOM DU POSTE COMPTABLE : SUC LA MINE

ETABLISSEMENT : CCAS LES DEUX ALPES
 ETAT : II-1

Résultats budgétaires de l'exercice

72001 - CCAS LES DEUX ALPES			
Exercice 2023			
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	695,00	236 250,00	236 945,00
Titres de recette émis (b)		123 124,97	123 124,97
Réductions de titres (c)		298,99	298,99
Recettes nettes (d = b - c)		122 825,98	122 825,98
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	695,00	236 250,00	236 945,00
Mandats émis (f)		122 238,98	122 238,98
Annulations de mandats (g)		108,00	108,00
Dépenses nettes (h = f - g)		122 130,98	122 130,98
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		695,00	695,00
(h - d) Déficit			

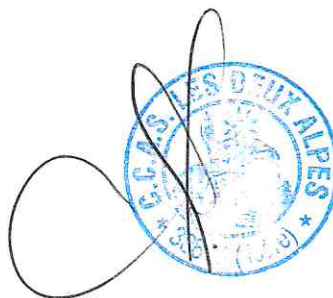
Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'arrêter le compte de gestion 2023, ainsi communiqué par la Comptable des Finances Publiques.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et après que Monsieur le Président ait demandé à chaque administrateur de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à l'unanimité des suffrages exprimés ;

- **APPROUVE** le compte de gestion 2023 du budget du CCAS

Est annexé la fiche d'exécution budgétaire du compte de gestion 2023 du budget du CCAS.

Fait et délibéré en séance les jours et mois que dessus. Au registre, sont les signatures.



Pour extrait conforme
Le Président du CCAS
Stéphane SAUVEBOIS

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Le..... Stéphane SAUVEBOIS, Président du CCAS LES DEUX ALPES